

SIReNA

Sciences et Ingénierie des
Ressources Naturelles
2018-2019

14 laboratoires de l'Université de Lorraine, de l'INRA, du CNRS, d'AgroParisTech et de l'IGN se sont regroupés en une Ecole Doctorale à caractère résolument transversal, couvrant tout le cycle de vie de la matière minérale et biologique dans le respect et au service de l'Homme et de son Environnement :

- Connaissance du système naturel,
- Genèse de la ressource ;
- Exploitation et gestion durable de la ressource,
- Evaluation, traitement et gestion des déchets,
- Sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale, maîtrise des risques.

Les grandes étapes de la thèse



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

SIReNa



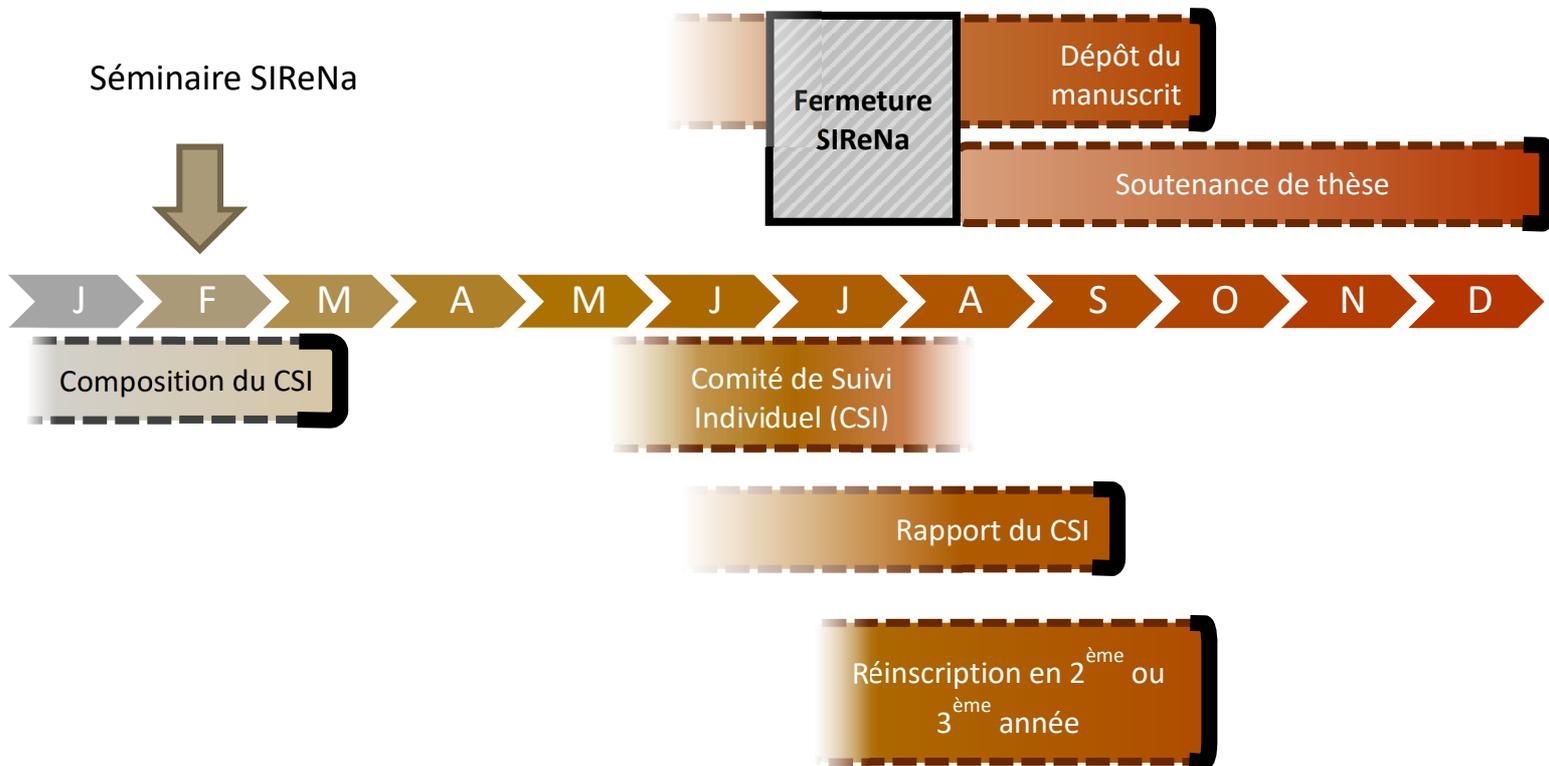
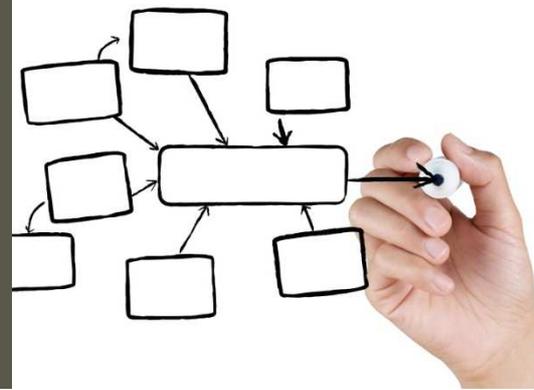
Mentions de diplôme

- Génie biotechnologique et alimentaire
- Biologie et écologie des forêts
- Agrosystèmes
- Géosciences
- Sciences agronomiques
- Mécanique - Génie Civil
- Ecotoxicologie, Biodiversité, Ecosystèmes

Domaines scientifiques

- Les domaines scientifiques et technologiques couverts par l'Ecole Doctorale SIReNa sont les suivants :
- Sciences de la Terre et de l'Univers, sciences environnementales
 - Sciences agronomiques et forestières, biologie et écologie, biotechnologies

Les grandes dates en résumé



Séminaire SIRENa :

Vers le 15 février, obligation de présenter un poster au moins une fois au cours de la thèse, élection des nouveaux représentants doctorants

Soumission de la composition du CSI à SIRENa :

Dans les six mois qui suivent l'inscription du doctorant. Voir <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/sirena/comite-de-suivi>

Comité de Suivi Individuel :

Généralement entre mai et juillet, ne pas le faire trop tard afin d'anticiper les périodes de fermetures et de vacances durant l'été

Rapport du CSI :

À déposer sur ADUM avant le 15 septembre, conditionne l'autorisation à se réinscrire en 2^{ème} ou 3^{ème} année

Réinscription en 2^{ème} ou 3^{ème} années :

Du 10 juillet au 30 septembre. Voir <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/etre-doctorant/reinscription>

Dépôt du manuscrit de thèse :

Manuscrit à déposer avant le 18 octobre en vue d'une soutenance sans frais de réinscription avant le 31 décembre

Soutenance de thèse (sans réinscription en 4^{ème} année) :

Soutenance à faire avant le 31 décembre. Voir : <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/etre-doctorant/soutenance>

Penser à anticiper la période de fermeture administrative de SIRENa également



L'inscription

Les réinscriptions

Comment se réinscrire en thèse ?

Vous devez tout d'abord obtenir l'autorisation de vous réinscrire par le comité de suivi de thèse.

Le service de scolarité vous contacte sur votre messagerie professionnelle dès l'autorisation de réinscription obtenue.

Avant de vous réinscrire, vous devez obtenir une attestation d'acquiescement de la CVEC. Rendez-vous ensuite sur le site de réinscription de l'Université de Lorraine afin d'effectuer votre réinscription en ligne. Il ne vous restera plus qu'à vous rendre dans un des bureaux des services de scolarité pour apporter vos autres justificatifs, actualiser votre carte d'étudiant et obtenir vos certificats de scolarité !

Les réinscriptions se font de juillet à septembre.

<http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/etre-doctorant/reinscription>

Comment s'inscrire en 1^{ère} année ?

Faire une première bonne impression compte !

1) Créer son profil sur la plateforme dédiée ADUM.

Lorsque vous avez réuni tous ces éléments, vous pouvez créer votre compte personnel sur le site ADUM. Pour candidater, il sera nécessaire de renseigner votre profil et de faire parvenir à l'école doctorale les éléments de votre dossier.

Si votre candidature est acceptée, votre dossier sera transmis au service de scolarité qui prendra contact avec vous pour réaliser votre inscription lors d'un rendez-vous personnalisé.

3) Réaliser son inscription

Il vous sera demandé de procéder au paiement des frais de scolarité (380€) par carte bancaire ou chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'UL. Un règlement en numéraire peut éventuellement être envisagé : renseignez-vous auprès de votre gestionnaire de scolarité. Votre carte d'étudiant, vos certificats de scolarité ainsi qu'une quittance de paiement vous seront alors délivrés.

<http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/futurs-doctorants/candidater>

2) Obtenir son attestation CVEC

Avant ce rendez-vous, vous devez vous acquiescer de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus - 90€). Vous pouvez effectuer cette démarche en ligne, sur le site cvec.etudiant.gouv.fr ou vous rendre dans votre bureau de poste. A l'issue, il vous sera délivré une attestation d'acquiescement à remettre lors de votre inscription.

La date limite d'inscription en première année de thèse est fixée au 31 octobre.

Le séminaire de l'école doctorale

Le séminaire de l'école doctorale SIRENA est l'occasion de rencontrer d'autres doctorants de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année et de partager avec eux vos recherches.



La participation à ce séminaire permet aussi de valider un certain nombre de crédits de formation en fonction de la communication effectuée.

Il vous est demandé au cours de votre thèse de présenter au moins une communication lors de cette journée (poster ou communication orale). Pour y participer il faut s'inscrire sur ADUM comme pour les autres formations.

Lors de cette journée, les posters sont évalués et 3 d'entre eux sont élus et remportent un prix. C'est aussi l'occasion d'élire de nouveaux représentants des doctorants qui ont pour rôle de répondre à vos questions et de vous conseiller en cas de problèmes rencontrés au cours de votre thèse.



Le séminaire se déroule courant Février



Le comité de suivi

Le comité de suivi individuel (CSI) du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. **Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche.**

Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Le CSI aborde notamment la question du bien-être général du doctorant et de son environnement de travail.

Il est impératif que la confidentialité soit respectée. Cependant, le doctorant peut demander spécifiquement aux membres du CSI d'évoquer d'éventuels problèmes en présence d'un tiers (par exemple, le directeur de laboratoire, ou le directeur de l'ED).

Les CSI peuvent commencer en juin

Le rapport du CSI doit parvenir à l'ED avant le 15 septembre

Le comité de suivi se réunit une fois par an. Les différentes étapes pour la constitution du CSI sont les suivantes:

- 1- Après accord du directeur de l'école doctorale sur la composition du comité, déclaration des membres sur Adum dans l'onglet approprié
- 2- Cette déclaration génère un document "Fiche signalétique" sur Adum à faire signer par le directeur de thèse puis le directeur du laboratoire
- 3- Le doctorant remet alors le document signé à l'ED
- 4- Le doctorant organise la réunion Comité de suivi en s'aidant des documents téléchargeables sur cette page (rédaction du rapport, réalisation de sa présentation,...)
- 5- A l'issue de la réunion avec le CSI, le doctorant fait parvenir à l'ED le rapport du CSI signé des membres et le dépose en ligne sur ADUM

<http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/etre-doctorant/comite-de-suivi>

La soutenance de thèse

*A l'Université de Lorraine, la procédure de soutenance dure 8 semaines.
La date limite de dépôt de thèse est fixée en octobre en vue d'une soutenance sans paiement de droits d'inscription avant le 31 décembre.*

Le directeur de thèse propose un jury en vue de la soutenance du doctorant (les règles de constitution du jury sont disponibles dans la procédure détaillée de soutenance de thèse).

Le doctorant se charge de déclarer sa soutenance via son compte ADUM. Il prend ensuite rendez-vous avec son gestionnaire pédagogique et dépose la version électronique de sa thèse ainsi que les documents nécessaires.

Une semaine après son rendez-vous, le doctorant contacte la scolarité pour connaître l'avis sur la composition du jury et le choix des rapporteurs pour ensuite communiquer au jury un exemplaire du mémoire.

Dès que la soutenance est autorisée la scolarité en informe le candidat et adresse aux membres du jury la convocation du Président de l'Université à la soutenance accompagnée des copies des rapports. Elle transmet au directeur de thèse les documents de soutenance (PV, Rapport du jury, avis sur la reproduction de la thèse...).

Dans un délai réglementaire maximal de trois mois après la soutenance, le nouveau docteur doit réaliser le dépôt de sa thèse à la bibliothèque universitaire. Le formulaire est disponible à l'adresse : <http://bu.univ-lorraine.fr/ressources/theses-et-memoires/procedure-de-depot-final-de-votre-these-de-doctorat>

Une fois le dépôt de thèse effectué dans les règles, le docteur reçoit un quitus qu'il doit présenter à la scolarité pour se voir délivrer l'attestation de réussite.

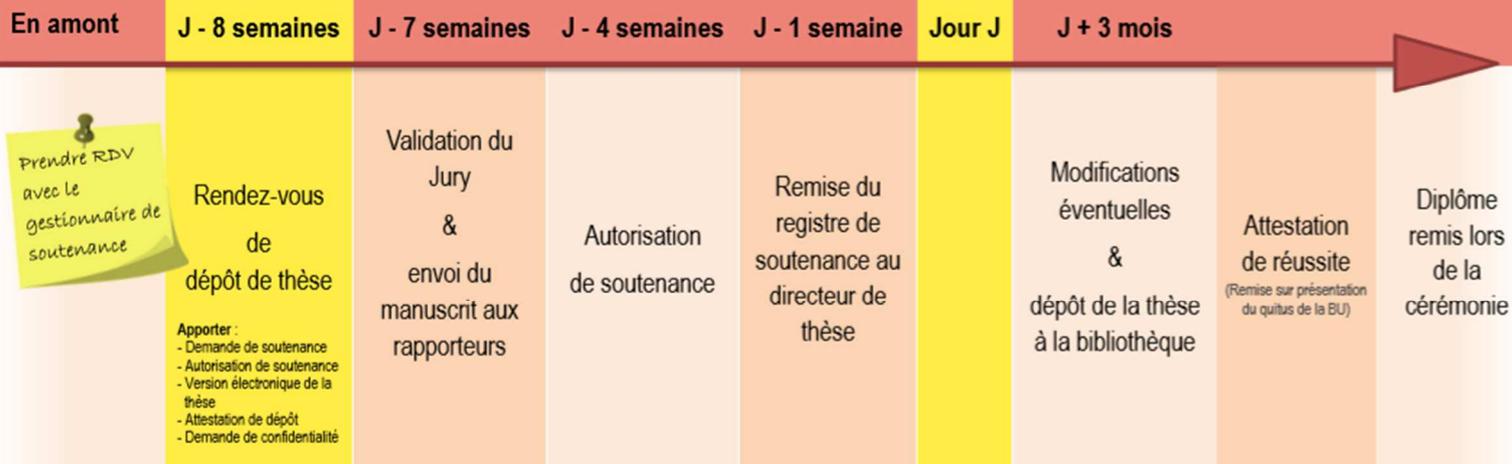


Les diplômes de Doctorat sont édités deux fois par an, en février et en septembre. Vous pouvez recevoir votre diplôme au moment de la cérémonie de remise des diplômes, qui a lieu tous les ans au mois de décembre. Vous pouvez également venir le retirer dans votre bureau de gestion, muni de votre attestation de réussite et de votre carte d'identité. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez demander un envoi ou donner procuration à une personne de votre choix en complétant ce formulaire : <http://doctorat.univ-lorraine.fr/sites/default/files/user/etre-doctorant/soutenance/Procuration%20dipl%C3%B4me.docx>



PROCEDURE DE SOUTENANCE DE THESE

(Modalités d'application de l'arrêté ministériel du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat)



Rédaction de la thèse : consultez le <http://www.abes.fr/Theses/Espace-pour-les-doctorants>